ANNEXE 1

Assemblée générale du mardi 7 mai 2013

Ecole militaire - Amphi FOCH

ORDRE DU JOUR[1]

9h00 - Ouverture de l'assemblée générale, présentation de l'association « Terre Fraternité » et de son conseil d'administration

Général d'armée (2S) Bernard THORETTE, président de l'association « Terre Fraternité ».

9h15 - La cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT)

Lieutenant-colonel Thierry Maloux, chef de la CABAT

9h30 - Bilan des actions menées depuis la dernière assemblée générale

LCL (er) de Saint Germain, secrétaire général de « Terre Fraternité »

09h45 - Témoignage de 'Adjudant Travadon

09h55 - Bilan financier, présentation du budget 2012 et des prévisions 2013

Monsieur Dominique ROUGÉ, trésorier de « Terre Fraternité ».

10h10 - L'ADO, le partenariat « ADO-Terre Fraternité »

Général (2S) Robert HERUBEL, délégué général de l'ADO.

10h25 - Approbation des actions menées et des finances.

- Réponses aux questions et discussion

10h45 - Pause et Accueil du CEMAT[2] et des invités

11h00 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT AU CEMAT ET AUX INVITES

11h05 - Rappel des présentations de la matinée au profit du CEMAT[2] et des invités

Général d'armée (2S) Bernard THORETTE.

11h45 - Conclusion du général d'armée Bertrand RACT-MADOUX, chef d'état-major de l'armée de Terre[2], en présence du général de corps d'armée Hervé CHARPENTIER, gouverneur militaire de Paris.

- A partir de 12 h 30 : Buffet au pavillon Joffre de l'école militaire.

---

[1] Cet ordre du jour était l'ordre du jour prévisionnel

[2] Le CEMAT ne fut pas présent en raison de la cérémonie d'obsèques du Sergent Duval à Bayonne ce même jour.

99

ANNEXE 2

Liste du conseil d'administration[3]

- Général d'armée (2s) Bernard Thorette (président)
- Général (2s) Robert Hérubel (partenariat avec l'ADO)
- Colonel François Plessy (relation avec le cabinet du CEMAT)
- Colonel Pierr-Joseph Givre (relation avec le Gouverneur Militaire de Paris)
- Lieutenant-colonel Thierry Maloux (relation avec la CABAT)
- Lieutenant-colonel Mathias Bottée de Toulmon (relation avec les officiers)
- Major Pascal Hanet (relation avec les sous-officiers)
- Brigadier chef Maxime Ledieu (relation avec les EVAT)
- Monsieur Dominique Rougé, vétérinaire à la retraite (trésorier)
- Monsieur Guy Le Febvre de Saint Germain, lieutenant-colonel (er) (secrétaire général)
- Monsieur Maurice Gambert (administrateur d'honneur, représentant la FNAM)

[3] Cette constitution du conseil d'administration a été validée à l'unanimité lors de l'assemblée générale

ANNEXE 3

« LIGNE STRATEGIQUE » de « TERRE FRATERNITE »[4]

L'association « Terre Fraternité » a pour objectif de contribuer à l'accompagnement des blessés, de leurs proches, ainsi que des familles des morts en service de l'armée de terre. Cet accompagnement se traduit par des engagements financiers (hébergement, assistance...), des versements d'aides, des soutiens divers résultant des dons collectés ou des partenariats.

L'action de l'association s'exerce en premier lieu dans le cadre de l'urgence.
Ainsi, les besoins exprimés par la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT), les blessés eux-mêmes, les proches concernés ou les formations de l'armée de terre, sont prioritaires et satisfaits dès lors qu'ils s'inscrivent dans la vocation de l'association, et aussi longtemps que nécessaire. L'action lancée dans l'urgence peut être conduite dans la durée.

Cette action se situe également dans la durée, dans deux domaines principaux, le soutien aux familles et l'aide au handicap :

- vis-à-vis des veuves et des enfants qui, dans l'année du décès du chef de famille, font l'objet d'une attention particulière personnalisée (versements financiers, cadeaux de Noël);
- vis-à-vis des blessés victimes de syndromes post-traumatiques, ou handicapés qui se voient soutenus matériellement et financièrement (équipements adaptés, prothèses, stages, actions diverses notamment pour faciliter leur réinsertion professionnelle).

« Terre Fraternité » s'attache aussi à satisfaire les besoins de « l'Entraide Terre » sur le long terme.
L'association consacre ainsi, dans le cadre de son partenariat avec l'Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO), une somme destinée:

- au soutien des orphelins qui sont suivis et qui bénéficient d'un accompagnement financier de la naissance à 21 ans (allocations, bourses d'études, permis de conduire, pécule) ;
- au traitement de certaines demandes émanant des ayants-droit de l'armée de terre.

L'action de l'association « Terre Fraternité » est conduite :

- dans la ligne approuvée par son assemblée générale et sous l'égide de son conseil d'administration ;
- en lien étroit avec le commandement de l'armée de terre et en liaison avec les organismes officiels (services du ministère, service de l'action sociale des armées, autres...) ;
- en coordination étroite, voire en partenariat, avec les autres associations.

Pour les années à venir, comme elle le fait depuis sa création, l'association s'attachera :

- à **consolider** son action dans tous ses domaines de sa compétence ;
- à **innover,** et donc développer de nouvelles actions de soutien aux blessés et à leurs familles ;
- à **inscrire son action dans la durée**, voire la très longue durée, en liaison étroite avec l'armée de terre et les services et organismes concernés ;
- à **rayonner,** et donc à favoriser un dialogue accrue avec les associations et les organismes officiels œuvrant au profit des blessés, décédés et de leurs proches ;
- à **pérenniser** sa situation financière.

« Terre fraternité » s'engage plus que jamais à demeurer à l'écoute de ceux qui, dans le cadre de leur engagement au service de la France, endurent les conséquences de la blessure ou de celles et ceux qui souffrent de la blessure ou de la perte d'un être cher.

[4] La ligne stratégique a été approuvée à l'unanimité lors de l'assemblée générale

Association Terre Fraternité - Hôtel national des Invalides - 129 rue de Grenelle 75007 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Numéro SIRET 483 328 746 00019
terre.fraternite@yahoo.fr - www.terre-fraternite.fr/

ANNEXE 4

Extraits des présentations

Exposé CABAT

DCD *AFGHANISTAN*
2010 : 14
2011 : 25
2012 : 10

DCD *MALI* : 5

DCD En Service
2010 : 28 2011 : 39
2012 : 33 2013: 15

Suivi des familles
2011 : 19 veuves - 39 orphelins – 4,5 ans
2012 : 15 veuves - 25 orphelins – 8,2 ans
2013: 10 veuves – 19 orphelins (+1 à naître) – 8,7 ans

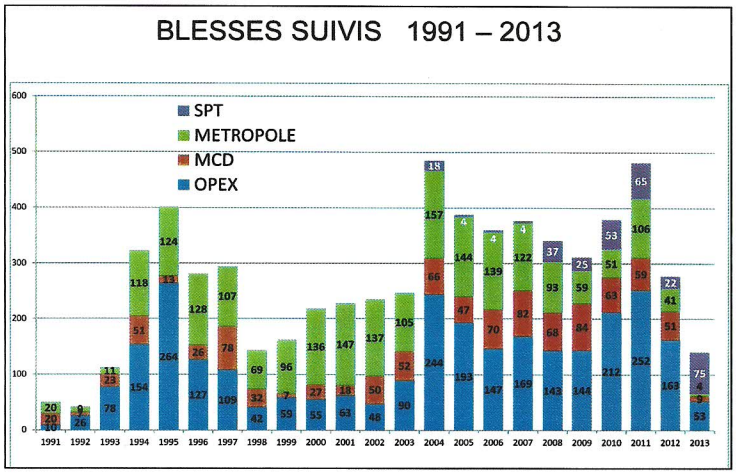

7450 BLS depuis 1993
Un bataillon en suivi régulier
Une compagnie en suivi très actif

AFGHANISTAN
BLS = 2010 : 149
2011 : 225
2012: 183
2013: 4
745 BLS depuis 2001

MALI
BLS : 127 MEDEVAC
BLS psychologiques : 113

MEDEVAC TRAITES
2012 : 330 MEDEVAC
2013 : 245 MEDEVAC

Dossiers ouverts de blessés en service :
BLS = 2010 : 359
2011 : 414
2012 : 250
2013 : 75

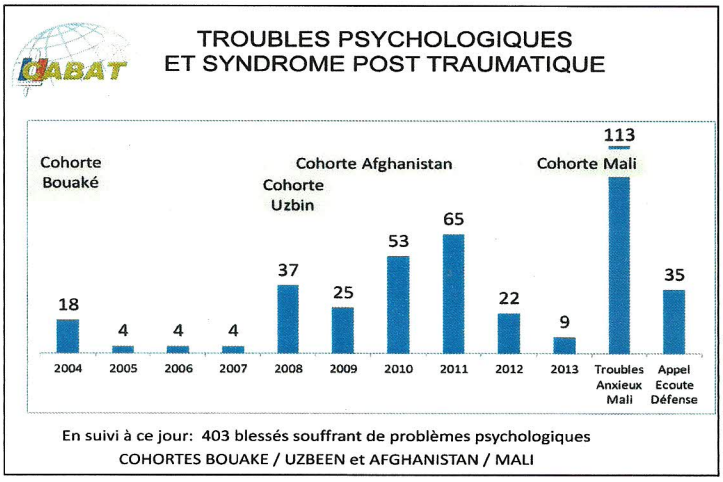

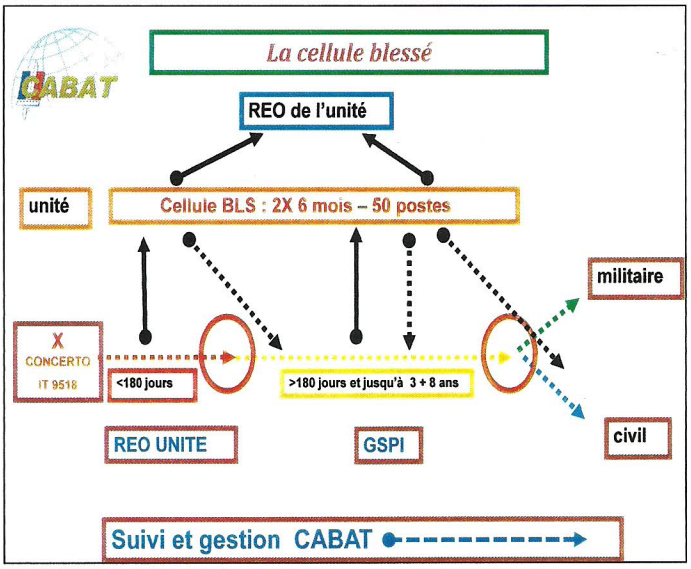

Rapport financier

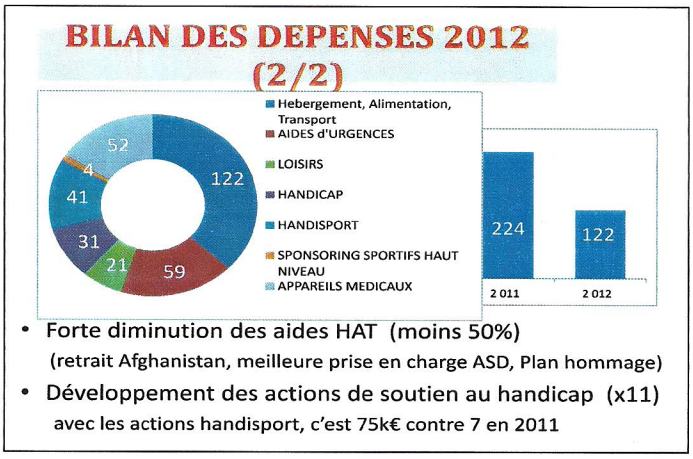

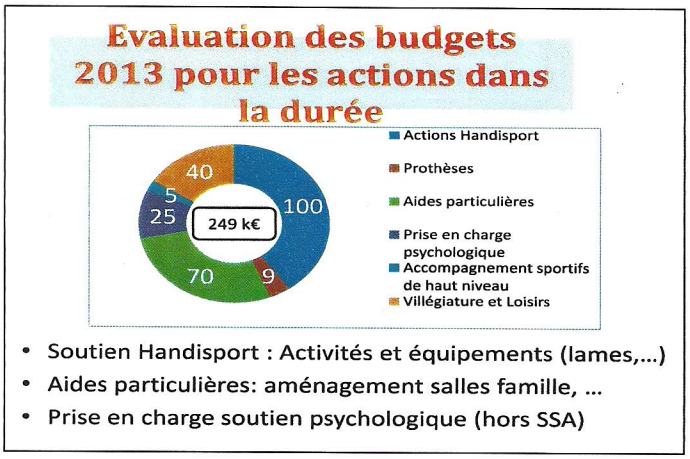

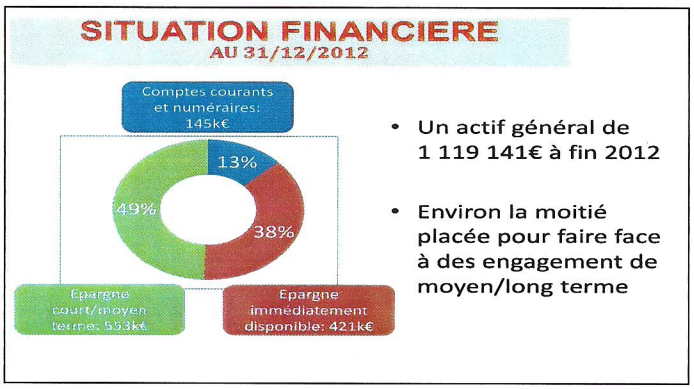

Exposé ADO

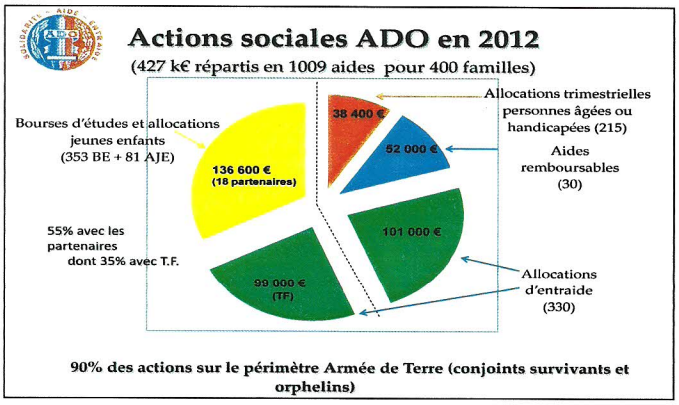

GESTION ADO/TF 2012

- Reliquat 2011: **121 269 €**
- Dons 2012: **354 975 €**
- Dépenses 2012 **(100 familles aidées)**: **117 383 €**
  - Veuves: 61 600 €
  - Noël Orphelins: 12 900 €
  - Allocations orphelins (BE+AJE): 17 340 €
  - Permis de conduire : 2 800 €
  - Entraide: 20 972 €
  - Frais: 1 771 €

Situation compte dédié: **258 861 €**

Disponibilités bancaires début 2013: **100 000 €**

989